

Sécurité Sociale de l'Alimentation en Pays de Morlaix

DOSSIER DE CANDIDATURE

La Sécurité Sociale de l'Alimentation en Pays de Morlaix est une expérimentation d'un an portée par un collectif d'associations et de citoyen.nes pour :

- aller vers un droit à l'alimentation pour toutes et tous
- soutenir les paysan.nes, celles et ceux qui nous nourrissent, tout en prenant soin de notre environnement et de la santé des personnes
- contribuer à construire un système alimentaire plus juste et plus durable
- recréer du lien et reprendre du pouvoir d'agir collectivement sur notre territoire

C'est une initiative locale qui s'inspire d'un projet de société : celui de mettre en place une sécurité sociale de l'alimentation ! Plus concrètement, c'est :

- un parcours citoyen qui débutera à l'automne 2025, composé chaque mois d'animations, d'ateliers cuisine, de visites de fermes, etc.
- un budget collectif constitué par les cotisations des membres et des subventions
- une gestion démocratique par ses membres, notamment pour le choix des lieux conventionnés
- une allocation à dépenser chaque mois dans des lieux de distribution alimentaire

Vous avez déjà été informé.e du fonctionnement de l'expérimentation qui aura lieu prochainement et vous souhaitez y participer?

Voici les informations importantes à retenir :

- La constitution du panel de participant.e.s à l'expérimentation se fera dans un **objectif de représentativité du territoire**, en fonction de deux paramètres : le niveau de revenus et la composition du foyer
- La **phase de recrutement est ouverte à tous.tes les habitant.e.s du Pays de Morlaix**, sans conditions de ressources. Pour les catégories de population où le nombre de candidatures excéderait le nombre de places, un tirage au sort sera réalisé (les candidatures non sélectionnées seront mises sur liste d'attente)
- la caisse alimentaire commune récupèrera des cotisations et versera des allocations chaque mois pendant 12 mois, à partir de début 2026
- **les allocations seront versées en monnaie locale alimentaire** (en "buzuks SSA"), sur un compte numérique. Les participant.es pourront les dépenser à l'aide de leur smartphone (ou d'une carte, dans le cas où ils/elles ne disposeraient pas de smartphone)
- les allocations pourront être dépensées dans les **lieux de distribution alimentaire choisis démocratiquement** par les participant.es
- le collectif SSA du Pays de Morlaix se réserve le droit d'arrêter à tout moment l'expérimentation en cas de déficit de la caisse alimentaire commune

Merci de remplir votre candidature (prévoyez un quart d'heure)

Date limite de dépôt des candidatures: 20 septembre 2025

Remise de votre candidature en main propre dans une enveloppe A4
- ou par courrier à **BUZUK SSA**, **39 bellevue de la Madeleine**, **29600 Morlaix**- ou par email à **candidature@mailo.com**

Les données personnelles recueillies seront uniquement analysées par 3 personnes non-candidates à l'expérimentation, qui ont signé une charte de confidentialité. Ces données ne seront en aucun cas communiquées.













Vos informations personnelles

NOM	
PRÉNOM	
ADRESSE EMAIL	
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	
DANS QUELLE COMMUNE HABITEZ-VOUS ?	
DISPOSEZ-VOUS D'UN VÉHICULE POUR VOUS DÉPLACER ?	

Le parcours d'engagement des participant.e.s

À l'automne 2025, les participant.e.s débuteront un parcours d'engagement afin d'élaborer un socle commun de connaissances sur l'agriculture et l'alimentation, puis de créer les conditions d'un travail collectif mettant en application le principe d'une démocratie alimentaire.

Participer à l'expérimentation, c'est s'engager à participer au maximum aux rencontres et ateliers organisés, pour partager et décider ensemble (1 réunion et 1 atelier par mois).

Je m'engage à participer aux maximum au parcours d'engagement

Le niveau de vie de votre foyer

Afin de pouvoir vous guider vers une cotisation à hauteur de vos moyens, nous avons souhaité utiliser un indicateur :

- lié aux revenus du travail
- juste et adapté à la diversité des situations de chacun.e
- facilement calculable

Nous avons décidé d'utiliser le **Revenu Fiscal de Référence** par part. Il constitue un indicateur du niveau de vie, est déjà connu des foyers et utilisé pour de nombreuses aides (bourse des collèges, attribution d'un logement social, bonus écologique pour une voiture, etc.)

Le Revenu Fiscal de Référence (RFR) est calculé par les services fiscaux, à partir des revenus que vous avez déclarés. Il prend en compte l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal, que vous soyez imposable ou non imposable. Le Revenu Fiscal de Référence par part, lui, sert à mesurer les revenus du foyer fiscal, comme si celui-ci ne comptait qu'une part (ce qui correspond à la situation d'une personne célibataire), afin que tous les contribuables disposent de la même référence.

Pour calculer votre **Revenu Fiscal de Référence** <u>par part</u>, il suffit de vous munir de votre avis d'impôt le plus récent et d'une calculatrice.

- regardez la page 1 de votre avis d'impôt
- repérez dans le cadre en bas à droite la valeur « Revenu fiscal de référence » ainsi que « Nombre de parts »
- divisez « Revenu fiscal de référence » par « Nombre de parts »
- vous obtenez votre Revenu Fiscal de Référence par part

Je déclare le Revenu Fiscal de Référence <u>par part</u> de mon foyer:	€

La composition du foyer

Plusieurs options existent pour participer à l'expérimentation. Merci de bien vouloir sélectionner ci-dessous l'option qui vous correspond le mieux. **Consultez la dernière page du dossier pour voir des exemples!**



Je vis seul.e. Je choisis une **cotisation individuelle**.

Je reçois une allocation équivalente à 150 Buzuks SSA /mois.



Je vis au sein d'un foyer mais souhaite participer seul.e.

Je choisis une **cotisation individuelle**, basée sur le Revenu Fiscal de référence <u>par part</u> de mon foyer. Je reçois une allocation équivalente à 150 Buzuks SSA/mois.

٦ گ...

Je souhaite inscrire mon foyer dans son intégralité.

Je suis seul.e adulte du foyer. Je choisis une cotisation individuelle.

Je reçois une allocation équivalente à 150 Buzuks SSA/mois + 75 Buzuks SSA/mois par autre membre de mon foyer fiscal.



Je souhaite inscrire mon foyer dans son intégralité.

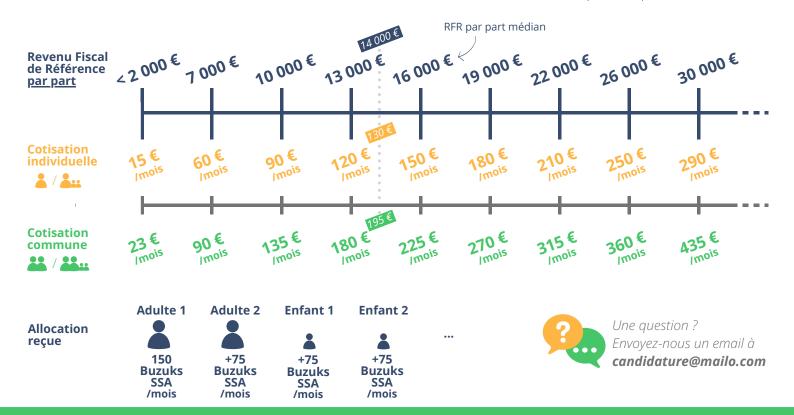
Nous sommes deux adultes. Je choisis une cotisation commune.

Je reçois une allocation équivalente à 150 Buzuks SSA/mois + 75 Buzuks SSA/mois par autre membre de mon foyer fiscal.

La grille de cotisation

À l'aide de votre **Revenu Fiscal de Référence** <u>par part</u> et de la composition de votre foyer, vous pouvez maintenant estimer votre cotisation mensuelle à la caisse commune alimentaire. *Pour un RFR par part de 14 000 €, j'estime :*

- ma cotisation individuelle entre 120 €/mois et 150 €/mois, soit par exemple 130 €/mois
- ou ma cotisation commune (si nous sommes 2 adultes) entren 180 €/mois et 225 €/mois, soit par exemple 195 €/mois



Consultez la dernière page de ce dossier pour voir des exemples!

J'ai estimé ma cotisation mensuelle en sélectionnant l'option qui me correspond le mieux pour participer à l'expérimentation, ...

je déclare ma cotisation mensuelle :	€/mois
--------------------------------------	--------

Les membres de votre foyer que vous souhaitez inscrire (pensez à vous inscrire également)

Bassalas #4	yer que rous souriaite.	Z msem e (pensez	u vouss	terre egarementy
Membre #1				
NOM				
PRÉNOM				
ANNÉE DE NAISSANCE				
Membre #2				
NOM				
PRÉNOM				
ANNÉE DE NAISSANCE				
Membre #3				
NOM				
PRÉNOM				
ANNÉE DE NAISSANCE				
Membre #4				
NOM				
PRÉNOM				
ANNÉE DE NAISSANCE				
Membre #5				
NOM				
PRÉNOM				
ANNÉE DE NAISSANCE				
		9		Pour inscrire un foyer de plus de 5 membre envoyez-nous un email à candidature@mailo.com
Fait à	(vil	lle)	Le	(date)
Nom et Prénom :			Signatu	ure:

Annexe - Exemples de situations

Quel est le montant des cotisations que je vais payer, et des allocations que je vais recevoir?

- Je peux participer seul.e à l'expérimentation, ou faire participer l'intégralité de mon foyer.
- Le premier adulte paye une cotisation complète et touche une allocation complète.
- Le deuxième adulte du foyer paye une demi-cotisation et touche une demi-allocation (il y a une économie d'échelle pour les courses alimentaires par rapport à un adulte seul)
- Les enfants à charge (même de plus de 18 ans) sont des ayants droit. Ils ne payent pas de cotisation et touchent une demi-allocation.

Je vis seul.e ou vis au sein d'un foyer mais souhaite participer seul.e (cotisation individuelle)



Revenu Fiscal de Référence <u>par part</u>	< 2 000 €	•••	16 000 €	•••	> 30 000 €			
Montant de cotisation (ce que je paye chaque mois)	15 € /mois	•••	150 € /mois	•••	> 290 € /mois			
Montant de l'allocation SSA (ce que je reçois chaque mois)		150 Buzuks SSA /mois						

Je suis seul.e adulte du foyer et j'ai un ou plusieurs enfants à charge (cotisation individuelle)



Revenu Fis Référence p		< 2 000 €	•••	16 000 €	•••	> 30 000 €				
Montant de c (ce que je paye c		15 € /mois								
Montant de l'allocation SSA	1 enfant à charge	150 + 75 = 225 Buzuks SSA/mois								
(ce que je reçois chaque mois) 2 enfants à charge 150 + 75 + 75 = 300 Buzuks SSA/mois										

Nous sommes deux adultes au sein du foyer (cotisation commune)



	น Fiscal de าce <u>par part</u>	< 2 000 €	•••	16 000 €	•••	> 30 000 €					
	de cotisation aye chaque mois)	23 € /mois									
Montant de	2 adultes	150 + 75 = 225 Buzuks SSA/mois									
SSA (ce que je	2 adultes et 1 enfant à charge	150 + 75 + 75 = 300 Buzuks SSA /mois									
reçois chaque mois)	2 adultes et 2 enfants à charge		150 + 75 + 75	+ 75 = 375 Buz ı	uks SSA/mois						

Partie 1: votre inscription

Vous pouvez participer à l'expérimentation :

À TITRE INDIVIDUEL

EN TANT QUE FOYER

- Vous êtes le seul membre de votre foyer à participer
- Vous déclarez votre cotisation à la caisse alimentaire en fonction de vos revenus uniquement
- Vous recevrez une allocation mensuelle équivalente à 150€/mois
- Vous inscrivez tous les membres de votre foyer à l'expérimentation
- Vous déclarez votre cotisation à la caisse alimentaire en fonction de l'ensemble des revenus de votre foyer
- Le montant de votre allocation mensuelle dépendra du nombre de membres de votre foyer (équivalent à 150 +75 Buzuks SSA/mois pour le 1er adulte + 75 Buzuks SSA/mois par autre membre du foyer)

Exemple

Alex vit en couple avec ses deux enfants. Si elle souhaite participer à titre individuel, elle s'aquittera chaque mois d'une **cotisation simple**, et recevra une allocation équivalente à 150€/mois à dépenser dans le réseau conventionné par le collectif. Elle seule pourra participer aux réunions et animations du collectif.

En revanche, si Alex souhaite inscrire son foyer à l'expérimentation, elle s'acquittera d'une cotisation commune, et recevra une allocation équivalente à 150 Buzuks SSA/mois (1er adulte) + 75 Buzuks SSA (2e adulte) + 75 Buzuks SSA (1er enfant) + 75 Buzuks SSA (2e enfant) = 375 Buzuks SSA/mois à dépenser dans le réseau. Tous les membres du foyer pourront participer aux réunions et animations du collectif.

Vous souhaitez participer : (entourez votre souhait)

À TITRE INDIVIDUEL

EN TANT QUE FOYER

Merci de remplir la partie 2A en page 3

Merci de remplir la partie 2B en page 4

Partie 2A: votre inscription à titre individuel

Vous souhaitez vous inscrire à l'expérimentation à titre individuel. Votre cotisation à la caisse alimentaire commune sera basée sur votre Revenu Mensuel (merci d'ignorer les revenus perçus par d'autres membres de votre foyer). Vous recevrez une allocation mensuelle équivalente à 150 Buzuk SSA/mois, à dépenser dans le réseau conventionné par le collectif.

- Le Revenu Mensuel

Définition

Le Revenu Mensuel est composé du revenu du travail (y compris commissions, bonus et pourboires) ; de prestation de retraite; de rentes; d'indemnité de remplacement du revenu; de pension alimentaire accordée en justice; de prestation d'aide sociale, de prestation d'objectif emploi ou d'allocation de solidarité sociale.

Quelques chiffres

Revenu Mensuel médian (la moitié des personnes gagne plus, l'autre moitié gagne moins) : environ 1770€/mois pour une personne seule, et 3500€ pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans. Les 10% de la population les plus modestes ont un Revenu Mensuel inférieur à 1000€/mois.

Je déclare que mon Revenu Mensuel est

€/mois

Indiquez votre Revenu Mensuel s'il est stable d'un mois sur l'autre.

Sinon, calculez le total de vos revenus annuels de l'année précédente, et divisez-le par 12.

- La Cotisation Mensuelle

Grâce au Revenu Mensuel obtenu, merci de déterminer votre cotisation mensuelle en vous aidant de la grille.

	REVENU MENSUEL																
650 ou - €/mois	u - 800 950 1100 1200 1300 1400 1500 1600 1700 1800 2000 2200 2400 2600 2800 3000 u - €/mois €/mois												3200 ou + €/mois				
30 €/mois	45 €/mois	60 €/mois	80 €/mois	90 €/mois	100 €/mois	110 €/mois	120 €/mois	130 €/mois	140 €/mois	150 €/mois	170 €/mois	190 €/mois	210 €/mois	230 €/mois	250 €/mois	270 €/mois	290 €/mois
						(COTISA	ATION	MENS	UELLE	=						

Je déclare que ma Cotisation Mensuelle est

€/mois

Chaque mois pendant la durée de l'expérimentation, je m'engage à cotiser à hauteur de mes moyens à la caisse alimentaire commune.

Grâce aux cotisations de l'ensemble des participant·es, chacun·e pourra percevoir une allocation à hauteur de ses besoins.

Partie 2B: votre inscription en tant que foyer

Vous souhaitez inscrire votre foyer à l'expérimentation. Votre cotisation à la caisse alimentaire commune sera basée sur l'ensemble des Revenus Mensuels de votre foyer. Le montant de votre allocation mensuelle dépendra du nombre de membres de votre foyer (équivalent à 150€/mois pour le 1er adulte + 75€/mois par autre membre du foyer), à dépenser dans le réseau conventionné par le collectif.

- Les Revenus Mensuels

Définition

Le Revenu Mensuel est composé du revenu du travail (y compris commissions, bonus et pourboires) ; de prestation de retraite; de rentes; d'indemnité de remplacement du revenu; de pension alimentaire accordée en justice; de prestation d'aide sociale, de prestation d'objectif emploi ou d'allocation de solidarité sociale.

Quelques chiffres

Revenu Mensuel médian (la moitié des personnes gagne plus, l'autre moitié gagne moins) : environ 1770€/mois pour une personne seule, et 3500€ pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans.

Les 10% de la population les plus modestes ont un Revenu Mensuel inférieur à 1000€/mois.

Je déclare que les Revenus Mensuels de mon foyer sont

€/mois

Indiquez vos Revenus Mensuels s'ils sont stables d'un mois sur l'autre.

Sinon, calculez le total de vos revenus annuels de l'année précédente, et divisez-le par 12.

- La Cotisation Mensuelle

Grâce au Revenu Mensuel obtenu, merci de déterminer votre cotisation mensuelle en vous aidant de la grille.

	REVENU MENSUEL																
1300 ou - €/mois	1800 2000 2200 2400 2600 2800 3000 3200 3400 3600 4000 4400 4800 5200 5600 6000 - €/mois €/mois													6400 ou + €/mois			
45 €/mois	70 €/mois	90 €/mois	120 €/mois	135 €/mois	150 €/mois	165 €/mois	180 €/mois	195 €/mois						345 €/mois			435 €/mois
						(OTISA	ATION	MFNS	UFLLE	=						

Je déclare que ma Cotisation Mensuelle

est

€/mois

Chaque mois pendant la durée de l'expérimentation, je m'engage à cotiser à hauteur de mes moyens à la caisse alimentaire commune.

Grâce aux cotisations de l'ensemble des participant·es, chacun·e pourra percevoir une allocation à hauteur de ses besoins.

Partie 2: votre inscription

Vous souhaitez vous inscrire à l'expérimentation. Votre cotisation à la caisse alimentaire commune sera basée sur le Revenu Fiscal de Référence par part de votre foyer (que vous participiez à titre individuel ou avec l'ensemble de votre foyer).

- Le Revenu Fiscal de Référence par part

Définition

Le Revenu Fiscal de Référence (RFR) est calculé par les services fiscaux, à partir des revenus que vous avez déclarés. Il prend en compte l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal, que vous soyez imposable ou non imposable. Le Revenu Fiscal de Référence <u>par part</u>, lui, sert à mesurer les revenus du foyer fiscal, comme si celui-ci ne comptait qu'une part (ce qui correspond à la situation d'une personne célibataire), afin que tous les contribuables disposent de la même référence.

Comment le calculer ?

Pour calculer votre Revenu Fiscal de Référence <u>par part</u>, il suffit de votre avis d'impôt 2024 (basé sur vos revenus de 2023) et d'une calculatrice.

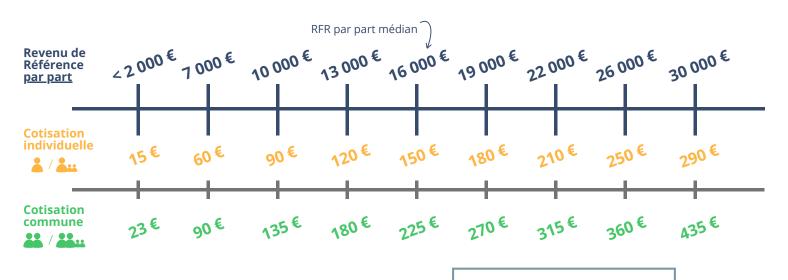
- regardez la page 1 de votre avis d'impôt 2024
- repérez dans le cadre en bas à droite la valeur « Revenu fiscal de référence » ainsi que « Nombre de parts »
- divisez « Revenu fiscal de référence » par « Nombre de parts »
- vous obtenez votre Revenu Fiscal de Référence par part

Je déclare mon Revenu Fiscal de Référence <u>par part</u> :

€

- La Cotisation Mensuelle

À l'aide de votre Revenu Fiscal de Référence <u>par part,</u> merci de déterminer votre cotisation mensuelle.



Je déclare ma cotisation mensuelle :

€/mois

Partie 2 : cotisation mensuelle à la caisse alimentaire

Dans les prochaines questions, nous vous demandons des informations sur vos revenus et ceux des membres de votre foyer. Ces informations nous permettent, lors du tirage au sort, en fonction de certains critères, d'assurer la diversité au sein des participant·es à la Sécurité Sociale de l'Alimentation!

- Je déclare que le revenu des membres inscrits est de :

NOMBRE DE COTISANT·ES DU FOYER		Indiquez ici le nombre de personnes percevant un revenu (salaire, rémunération, pension, RSA, chômage, etc.) au sein de votre foyer.
TOTAL DES REVENUS ANNUELS		Indiquez ici Somme de tous les revenus nets perçus par votre foyer en 2024
TOTAL DES REVENUS MENSUELS		Somme des revenus mensuels s'ils sont stables d'un mois sur l'autre. Sinon, calcul du total des revenus annuels ci- dessus divisé par 12.
REVENU MENSUEL PAR COTISANT·E	REVENU DE RÉFÉRENCE	 - S'il y a 2 membres percevant un revenu parmi les inscrits, merci de bien vouloir indiquer le total des revenus mensuels ci-dessus divisé par 2. - Si vous êtes l'unique membre percevant un revenu parmi les inscrits, vous pouvez ignorer cette étape

- Grille de cotisation mensuelle

Grâce au "REVENU DE RÉFÉRENCE" obtenu ci-dessus, vous pouvez déterminer le montant de cotisation mensuelle sur lequel votre cotisation

	REVENUS MENSUELS															
560 ou -	800	1000	1100	1200	1300	1400	1500	1600	1700	1900	2100	2300	2500	2700	2900	3100 ou +
40	60	80	90	100	110	120	130	140	150	170	190	210	230	250	270	290

	REVENU DE RÉFÉRENCE															
1120 ou -	1600	2000	2200	2400	2600	2800	3000	3200	3400	3800	4200	4600	5000	5400	5800	6200 ou +
60	90	120	135	150	165	180	195	210	225	255	285	315	345	375	405	435

	REVENU DE RÉFÉRENCE															
560 ou -	800	1000	1100	1200	1300	1400	1500	1600	1700	1900	2100	2300	2500	2700	2900	3100 ou +
80	120	160	180	200	220	240	260	280	300	340	380	420	460	500	540	580

Partie 2 : cotisation mensuelle à la caisse alimentaire

Dans les prochaines questions, nous vous demandons des informations sur vos revenus. Ces informations nous permettent, lors du tirage au sort, en fonction de certains critères, d'assurer la diversité au sein des participant·es à la Sécurité Sociale de l'Alimentation!

- Je déclare que mon revenu est de :

TOTAL DES REVENUS ANNUELS	Somme de tous les revenus nets (salaires, rémunérations, pensions, RSA, chômage, etc.) perçus en 2024.
TOTAL DES REVENUS MENSUELS	Somme des revenus mensuels s'ils sont stables d'un mois sur l'autre. Sinon, calcul du total des revenus annuels ci- dessus divisé par 12.

REVENUS	COTISATION MENSUELLE pour 1 cotisant·e
< 560 €	40 €
800	60 €
1 000 €	80€
1 100 €	90 €
1 200 €	100 €
1 300 €	110€
1 400 €	120€
1 500 €	130 €
1 600 €	140 €
1 700 €	150 €
1 900 €	170 €
2 100 €	190 €
2 300 €	210 €
2 500 €	230 €
2 700 €	250 €
2 900 €	270 €
> 3 100 €	290 €